



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 14ème législature

autonomie

Question écrite n° 97902

### Texte de la question

M. Philippe Le Ray attire l'attention de Mme la secrétaire d'État, auprès de la ministre des affaires sociales et de la santé, chargée des personnes âgées et de l'autonomie sur le maintien à domicile des personnes âgées en perte d'autonomie. Dans un récent rapport, les magistrats de la Cour des comptes indiquent que l'organisation du maintien à domicile est à améliorer et que les aides nécessaires sont à mieux cibler. Pour cela ils préconisent de développer la connaissance des restes à charge par des études, en mesurant précisément les coûts respectifs du maintien à domicile et de l'hébergement en établissement. Il lui demande si le Gouvernement compte suivre cette recommandation.

### Données clés

**Auteur :** [M. Philippe Le Ray](#)

**Circonscription :** Morbihan (2<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 97902

**Rubrique :** Personnes âgées

**Ministère interrogé :** Personnes âgées et autonomie

**Ministère attributaire :** Solidarités et santé

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [19 juillet 2016](#), page 6787

**Question retirée le :** 20 juin 2017 (Fin de mandat)